

Communiqué de presse

28 juin 2017

EMBARGO : lundi 3 juillet 2017 à 14h00

Deux nouvelles résidences : Clair-Logis et La Sorne

Dépôt public de deux demandes générales de permis pour la concrétisation de deux structures complémentaires afin de renforcer la qualité d'accueil des aînés

Rappel du contexte lié au développement des deux projets

La politique d'accueil des aînés, définie depuis 2011 par le Canton du Jura dans la planification médico-sociale, incite notamment à l'adaptation des lieux de vie, par la mise à disposition, entre autres, d'unités de vie psycho-gériatrique (spécialisées pour prise en charge des troubles cognitifs) et d'appartements protégés (appartements offrant des soins).

Après avoir apporté, au cours des dernières années, un soutien à divers projets (immeuble d'appartements adaptés à la route de la Mandchourie, Résidence La Promenade, Résidence et Domaine La Jardinerie, Centre de jour La Doux), les Autorités communales souhaitent poursuivre l'effort en favorisant la réalisation de deux projets complémentaires, dans le cadre d'une vision globale et cohérente de la politique d'accueil des aînés :

- d'une part, la construction d'une nouvelle *Résidence La Sorne*, avec des lits EMS et des appartements protégés, sur le site des anciens Abattoirs ;
- d'autre part, la reconstruction de la *Résidence Clair-Logis* sur le site actuel, afin de créer un centre de compétences dédié à la psycho-gériatrie (unités de vie et accueil de jour spécialisé).

La mise à disposition des terrains communaux concernés en droit de superficie a été acceptée en votation populaire en novembre 2016 par plus de 80% des delémontains qui se sont exprimés. Ces deux terrains donnent la possibilité aux Autorités communales de développer des solutions afin d'adapter l'offre aux besoins actuels et futurs en ville de Delémont, cela à court et à moyen termes.

Résultats de l'analyse globale sur les structures d'accueil existantes et à développer à Delémont

Afin de développer les deux projets de manière cohérente et complémentaire, y compris avec les structures existantes des résidences de La Jardinerie, de La Promenade, mais aussi de Clair-Logis, le Conseil communal a donné un mandat à une entreprise externe afin de définir le profil et la programmation des deux futures résidences.

Cette étude est notamment basée sur les volontés de développement retenues dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local, en tenant compte de la dynamique observée ces dernières années, afin d'accueillir entre 1'600 et 2'400 habitants supplémentaires au niveau communal à l'horizon 2030. Une augmentation proportionnellement similaire est attendue à l'échelle de l'agglomération delémontaine. Selon les prévisions de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le vieillissement de la population se traduit par une augmentation sensible de la part de population âgée de 65 ans et plus. La population de plus de 80 ans va quant à elle augmenter encore plus rapidement, et nécessitera donc une offre adaptée à ses besoins, avant tout par le développement de structures permettant le maintien à domicile dans de bonnes conditions. Ces modifications démographiques justifient d'autant plus l'adaptation de l'offre actuelle.

Le rapport établi par la société Horesman a ainsi confirmé le besoin de développer les deux structures, en reconstruisant complètement le site de Clair-Logis et a apporté les recommandations à suivre pour coordonner et finaliser les projets qui font simultanément l'objet de deux demandes générales de permis de construire.

Le projet qui sera construit en priorité est celui de la Résidence La Sorne, afin de permettre de transférer temporairement les résidents et le personnel de Clair-Logis sur ce site : cette solution a été retenue car elle permet une reconstruction cohérente et économique sur le site de Clair-Logis qui sera donc totalement démoli et reconstruit. Au terme des travaux de la Résidence La Sorne, le personnel et les résidents, selon leur état de santé, retourneront sur le site de Clair-Logis.

Il a également été recommandé de bien coordonner les projets et de réfléchir aux synergies et complémentarités à développer au niveau des services communs, tels que la préparation des repas, la blanchisserie, par exemple, en tenant compte également des autres structures existantes à Delémont.

Ces recommandations ont été validées par le Conseil communal, le Conseil de Fondation de Clair-Logis et enfin le Service cantonal de la santé publique. C'est sur cette base que le Conseil communal a recherché des partenaires afin d'adapter l'offre en ville de Delémont à court et à moyen termes. Le choix des deux sites s'est ainsi confirmé, car le Conseil communal est convaincu qu'il faut maintenir nos aînés le plus près possible de ce qui a été leur lieu de vie, afin principalement de leur permettre de garder une vie sociale : conjoint, famille, amis, anciens voisins, ces liens font que l'on reste relié au présent sont encore plus importants avec les années qui passent.

Projet du nouveau bâtiment Clair-Logis

Bénéficiant d'un droit de superficie octroyé par la Municipalité, la Fondation Clair-Logis est propriétaire du bâtiment de la Route de la Mandchourie. Dans sa configuration actuelle, ce bâtiment ne répond plus aux normes légales (Loi et Ordonnance cantonales sur l'organisation gériatologique), notamment du fait que son organisation structurelle n'est plus adaptée au profil des résidents. A ce jour, Clair-Logis bénéficie d'une autorisation d'exploitation provisoire octroyée par le Service cantonal de la santé publique, subordonnée au lancement du projet de redéploiement de l'institution et de clarification de ses prestations.

Le projet retenu prévoit la démolition du bâtiment actuel et la construction d'un bâtiment de plus grande envergure permettant d'accueillir le programme retenu, soit environ 40 lits UVP, 10 appartements protégés, 10 lits court-séjour (lits vacances) et un centre d'accueil de jour spécialisé pour les patients psycho-gériatriques.

Projet de la future Résidence La Sorne

Forts du succès rencontré par la Résidence La Jardinerie, les partenaires de ce projet sont intéressés à exploiter une nouvelle structure, en complément à l'offre actuelle qui affiche une occupation maximale. Le programme suivant est prévu : 26 lits EMS et 41 appartements protégés.

Il s'agit là d'une opportunité de valoriser le terrain des anciens Abattoirs, particulièrement bien situé, en visant un but d'intérêt public. De nombreuses études réalisées au cours des dernières années ont démontré que le bâtiment existant, qui n'est pas protégé, ne permet pas une réhabilitation fonctionnelle sans le modifier de manière fondamentale, avec des surcoûts qui seraient totalement démesurés. Il sera donc déconstruit pour laisser place à un projet garant d'une occupation optimale de la parcelle.

Des projets conformes à la planification médico-sociale du Canton du Jura

Les Autorités communales de Delémont souhaitent poursuivre leur contribution active à la Planification médico-sociale cantonale arrêtée en 2011 en vue de répondre aux besoins de la population ainée de notre région.

Pour rappel, à l'horizon 2022, le Gouvernement jurassien a décidé de travailler sur trois axes prioritaires : privilégier le maintien des aînés à domicile, en mettant l'accent sur les prestations telles que l'aide, les soins, les livraisons de repas à domicile, les consultations sociales, les services de surveillance et de thérapie ; développer les centres de jour ainsi que les appartements adaptés et/ou protégés ; renforcer la prise en charge dans les lieux de vie des personnes souffrant de troubles cognitifs ou de maladies comme Alzheimer, notamment en augmentant de manière importante l'offre d'unités de vie psycho-gériatrique.

Maître d'ouvrage et programme des travaux des deux projets

Les projets ont été développés en collaboration avec la société Gestiparcs Immobilier SA qui est à l'origine de la Résidence de La Jardinerie. Cette société est dotée d'une grande expérience aussi bien dans la conceptualisation architecturale que dans la gestion des structures pour personnes âgées. Le bureau d'architecture partenaire des deux projets est également le même que celui de La Jardinerie, et de nombreux autres EMS ou appartements protégés en Romandie.

Il est prévu que Gestiparcs assure le développement et la réalisation des travaux. La Municipalité de Delémont a exigé que ceux-ci soient conduits en collaboration avec des entreprises de la région et que 75% au moins des prestations soient effectuées par des sociétés jurassiennes qui respectent la législation et les conventions collectives de travail (CCT) applicables, pour autant qu'elles en démontrent l'intérêt. Le Conseil communal est particulièrement attaché au recours aux entreprises locales et au respect des conditions de travail définies dans les CCT en vigueur. Les entreprises et leurs sous-traitants qui participeront aux deux projets se sont ainsi engagés à fournir au maître d'œuvre une attestation de respect des conditions dans les domaines couverts par une convention collective de travail. Ces attestations sont délivrées par les commissions paritaires, dont font partie les syndicats.

Les deux projets seront concrétisés ces prochains mois : pour le projet Clair-Logis, il le sera avec la Fondation Clair-Logis et son personnel, en étroite collaboration avec le Service cantonal de la santé publique, qui devra encore donner son accord pour les autorisations nécessaires au moment de l'entrée en exploitation des différentes structures. Le Service de la santé a toutefois déjà validé les types de prestations, les volumes et leur localisation.

La planification des travaux est à ce jour la suivante : construction de la Résidence La Sorne avec les premiers travaux dès cet automne, dans la mesure du possible et livraison au printemps 2019 ; réalisation du nouveau bâtiment Clair-Logis à la suite et livraison fin 2020.

CONSEIL COMMUNAL DE DELEMONT

Contacts :

Damien Chappuis, Maire

Esther Gelso, conseillère communale ASJEL